

Image not found or type unknown



Règlement de séjour par avance

Par **BOULLAND**, le **30/03/2009** à **19:56**

Pour un séjour de trois semaines, une Résidence-Hôtel, après perception d'un acompte pour enregistrer mon inscription, me réclame de payer le solde de la facture du séjour un mois à l'avance? Est-ce légal? n'est-ce pas là une clause abusive?